

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018 À 18H00**

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

**Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Monsieur Régis BELLI,, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS,

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

**Absents avec procuration**

Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Madame Pasquale HATTEMBERG  
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN  
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI  
Monsieur Jean-François GIAUME donne procuration à Monsieur Robert BOJANOVICH  
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI

**Absents excusés :**

- Madame Marie ADAMO-BRONSONE
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN
- Madame Christine PETRUCCELLI
- Monsieur Cédric CIRASA
- Madame Marie-Paule ZANOTTI

-  
Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

**5/ OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 – DÉCISION MODIFICATIVE  
N°1**

**Maître Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues**

Suite au vote du budget primitif 2018, et compte tenu de réajustements à effectuer sur ce budget, je vous propose d'apporter les modifications budgétaires suivantes, conformément au projet de décision modificative n°1 qui était en annexe de l'ordre du jour.

Tant en investissement qu'en fonctionnement, le budget n'augmente pas il s'agit de virements de crédits entre chapitres et imputations.

**Investissement :**

**Dépenses :**

10222 – Remboursement FCTVA au SIVOM de Villefranche-sur-Mer	+ 16.300 €
2315 – Installations matériel et outillage techniques	- 16.300 €

**Fonctionnement :**

**Dépenses :**

Chapitre 67 –	
6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 50.000€
Chapitre 68 –	
6875 – Dotations aux provisions pour risques et charges	- 50.000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**  
**ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives